

# PROJET D'ACCORD SEGRUR - NOS COMMENTAIRES -

Le 19 Juin un document de 6 pages intitulé : « *projet d'accord relatif aux personnels non médicaux ; refonder le service public hospitalier ; revaloriser les carrières et les rémunérations et transformer les environnements de travail.* » a été remis au Ségur aux fédérations syndicales par la représentante du Ministre, lui-même toujours absent, N.Notat.

Le mercredi 24 juin. Veran, cette fois-ci présent, n'a pas remis de nouveau document, mais a indiqué **que l'enveloppe** chargée de couvrir les mesures contenues dans le document, **serait de six milliards d'euros.** « 6 Milliards d'€ pour le personnel non-médical ! » disent les gazettes aux ordres. Et tous de saluer tant de générosité.....Bonnes gens, retournez à vos balcons applaudir Veran...

A la demande des organisations syndicales, **Veran a précisé le périmètre** de ce projet d'accord à six milliards d'euros : les personnels de la Fonction Publique Hospitalière, ceux du secteur social et médico-social, ainsi que les personnels du secteur Privé tant associatif que commercial !!!

**6 milliards c'est un gros chiffre... mais il ne permettra pas d'augmenter les salaires à hauteur des revendications... Nous sommes 1 millions rien que dans la fonction publique hospitalière et plus de 600 000 dans le privé. Faites le compte !!**

**Le syndicat FORCE OUVRIERE GD SANTE 37 livre ici à l'ensemble des personnels, une première analyse de ce document. On nous permettra en avant-propos, de nous étonner profondément du propos du Ministre sur le périmètre de ces six milliards d'euros.**

**A notre connaissance, l'Etat n'intervenant en rien dans les salaires du personnel des cliniques privées,** cela veut donc dire qu'il va faire cadeau d'une partie des 6 milliards aux **propriétaires des cliniques privées** sous la forme de dégrèvements des charges sociales, puisqu'il s'agit de l'argent de la Sécurité Sociale et pas du sien, afin que ceux-ci s'engagent à augmenter les salaires de nos collègues du Privé. Les salaires dans le Privé sont négociés stricto sensu entre les propriétaires des établissements privés et les représentants des personnels, dans le cadre de conventions collectives et d'accords d'entreprises. Comme à Renault, Michelin, etc... Dire que l'Etat va payer, via la Sécurité Sociale, **cela veut dire que l'Etat donne de l'argent aux employeurs pas aux employés,** sous la promesse de ceux-ci de le reverser à leur personnel !!! On sait que les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent...

En introduisant pour la première fois dans une négociation salariale de la Fonction Publique le périmètre du Privé, MACRON-VERAN, tentent d'exacerber la division entre le Public et le Privé ! Nos collègues du Privé n'y sont pour rien. **Ils méritent tout autant que nous Public, une augmentation,** mais leur faire croire que c'est l'Etat qui décide directement de leurs salaires, c'est les prendre pour des imbéciles et leur montrer un mépris inacceptable.

Des dégrèvements de charges sociales il **y en a déjà pour près de cinquante Milliards par an.** Les grands groupes financiers (assurances, banques, pharmaceutiques..) qui sont propriétaires des cliniques privées font jusqu'à 30% de marge par an ! Ils distribuent des centaines de millions de dividendes à leurs actionnaires.

Ils ont tout l'argent nécessaire pour payer des augmentations à leur Personnel. En affirmant que ce serait à l'Etat de le faire, **VERAN vole au secours de ces grands groupes financiers pour leur donner une justification de leur refus d'augmenter leurs salariés.**

FAIRE PLACE NETTE POUR PRENDRE  
LA DESTRUCTION DE L'HÔPITAL PUBLIC



Voici les éléments essentiels du projet d'accord qui est disponible et consultable à la permanence FO. Ce document a été fourni aux fédérations le 19 juin 2020.

Vous trouverez dans le tableau qui suit, les éléments du projet rédigé par le ministère et en face nos commentaires.

Nous tenons à informer le personnel le plus largement sur son contenu, sur les attaques qu'il contient contre notre statut, nos conditions de travail, notre prime de service...

<b>CE QUE DIT LE PROJET D'ACCORD</b>	<b>NOS COMMENTAIRES</b>
<p>« Les signataires du présent accord conviennent de l'urgence à revaloriser <b>l'ensemble</b> des personnels. Cette revalorisation de leur salaires sera de XXX Euros bruts/nets par mois. »</p>	<p>La somme de la revalorisation n'est pas indiquée ! Sa date d'effet non plus ! Ça commence bien.....</p>
<p>« <b>Cette revalorisation</b> prendra la forme :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'un complément de traitement indiciaire de XX points</li><li>- Les personnels soignants et médicaux techniques bénéficient par ailleurs d'une majoration additionnelle supplémentaire de ce complément de traitement. »</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>☑ Statutairement, il n'existe aucun élément dit « <i>complément de traitement indiciaire</i> » pour établir une fiche de paie !?</li><li>☑ Pourquoi le gouvernement écarte-t-il le dégel du point d'indice ou l'octroi de points d'indices supplémentaires intégrés aux indices majorés déjà existants ?</li><li>☑ Bien qu'il soit écrit : « l'ensemble des personnels » dans le second paragraphe du texte, il est écrit dix lignes plus bas dans ce même document : « les soignants et médicaux-techniques bénéficient d'une majoration additionnelle supplémentaire... »</li></ul> <p><b>FO revendique 300 euros net POUR TOUS et le dégel du point d'indice à hauteur de 18% pour rattrapage des années de gel !!</b></p>
<p>« <b>Revaloriser les grilles des personnels soignants.</b></p> <p>A cet effet, les signataires conviennent :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. De porter en Cat B les aides-soignantes</li><li>2. De faire converger les grilles des corps infirmiers vers la grille Type A de la Fonction Publique</li></ol> <p>Un groupe de travail sur la mise en œuvre de ces révisions sera mis en place à compter du..... Il regroupera <b>les signataires du présent accord.</b> »</p>	<p>Si le reclassement des aides-soignants en Cat B et des IDE en A « type » sont des revendications portées par Force Ouvrière, il n'en demeure pas moins plusieurs problèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>☑ Aucune date quant à la mise en œuvre des mesures, ça devient une habitude....</li><li>☑ Aucune garantie pour connaître les modalités du reclassement ? Se fera-t-il à l'indice égal ou immédiatement supérieur, et vous ne gagnerez rien ou presque, ou en reconstituant les carrières comme le revendique FO ?</li><li>☑ Qu'en sera-t-il de la catégorie active pour les AS?</li></ul> <p>Quant au groupe de travail là c'est le pompon !!! Véran invente ici <b>la signature obligatoire</b> avant même que ne s'ouvrent les négociations sur le calendrier, les modalités de mises en œuvre des mesures, etc !!!! C'est la démocratie ...<i>en marche</i> ! Un chèque en blanc.</p>

### Construire un régime indemnitaire plus lisible

« Les régimes indemnitaires de la Fonction Publique Hospitalière sont devenus peu compréhensibles, pour les agents qui n'en connaissent ni les montants, ni les évolutions... »

« De plus, compte tenu de la suppression de la notation du fait de l'article 27 de la Loi du 6 Août 2019, **la prime de service annuel doit être modifiée.** »

« Les signataires du présent accord conviennent de **fusionner** l'ensemble des régimes indemnitaires existants, à l'exception de l'indemnité de résidence, du Supplément Familial de Traitement, des primes liées au temps de travail... »

« le nouveau régime indemnitaire tiendra compte des résultats de l'évaluation professionnelle annuelle avec la création d'un bonus individuel versé une fois par ans. »

### Restaurer le travail Collectif et Développer la négociation dans les établissements

« Systématiser les réunions de services »

« Former au management tous les personnels ayant des responsabilités »

« Dans le cadre de la loi du 06/08/2019, l'article 14 autorise, favorise au niveau local, la conclusion d'accords. »

C'est le syndrome « Sibeth » (« les masques ne servent à rien, les Français ne sauraient pas s'en servir ») qui frappe de nouveau !....

☑ Non, Monsieur le Ministre, les agents connaissent les montants de leurs primes. Ils sont indiqués sur leur fiche de paie. Quant à leur évolution, les agents savent que depuis 1988 les primes de sujétion (heures de dimanches, de nuit) ou l'indemnité résidence, prime Veil, etc... ont vu leur montant bloqué sans qu'aucun gouvernement, de gauche comme de droite, n'ait cru bon de les augmenter !

**C'est pourquoi ils exigent avec FO : leur revalorisation massive, leur prise en compte pour la retraite.**

☑ Ni les Personnels, ni FO n'ont jamais revendiqué la suppression de la note. Le gouvernement ose tout. Il se prévaut de sa propre turpitude pour nous supprimer la prime de service annuelle **et le faire avaliser par les signataires de l'accord au passage !!!**

**FO exige le maintien de la prime de service annuelle.**

☑ Les primes que le gouvernement se propose de fusionner sont l'indemnité de sujétion spéciale dite des 13h, la prime des aides-soignants, la prime Veil des IDE, la prime d'encadrement, l'IFTS, la prime de service annuel, la prime de Technicité des ingénieurs et TSH, etc....

Ces primes ont toutes un point commun : Elles sont liées à un grade et l'agent les touche dans tous les cas de figure. Elles sont d'ailleurs dites pour la plupart d'entre elles, invariables.

**Les fusionner pour que soit pris en compte 'l'évaluation professionnelle' revient à les rendre variables ! Ça change tout, elles seront distribuées ou pas, diminuées ou pas, etc, etc, .....à la tête du client avec la création d'un bonus individuel versé une fois par an !!!**

☑ Parce que l'évaluation ce n'est pas l'appréciation et la notation qui va avec. L'appréciation et la notation c'est la fonction publique. L'évaluation professionnelle, c'est Amazon, UBER, et les start-ups..... L'arbitraire et la Loi de la Jungle érigés en fonctionnement ordinaire.

Ça revient à plumer la volaille,....**et surtout à faire payer les éventuelles augmentations indiciaires par la variabilité de la prime fusionnée !**

**FO exige le maintien intégral de notre régime indemnitaire actuel et sa revalorisation.**

☑ Tous les personnels vous le diront, y compris les cadres : « ils n'en peuvent plus de réunionite. » C'est du bourrage de crâne, de la manipulation des esprits façon « France Telecom ».

☑ Il s'agit vous l'avez compris :

1. Du dynamitage en règle du Statut et des règles nationales (sur le temps de travail, le temps de repos, les 12h...)
2. Dans une structuration d'enveloppe fermée, faire prendre en charge localement par les syndicats les mesures d'austérité.

☑ L'intéressement collectif ? Comme dans le privé ! Pour favoriser encore plus le blocage des salaires !

**La revendication de FO : Maintien du statut national abrogation de la loi du 6 aout 2019**

**« Permettre la promotion professionnelle tout au long de la carrière »**

« L'utilisation pour le développement des compétences, des cotisations prévues pour la formation et la promotion professionnelle »

« Accès plus rapide aux diplômes grâce à la valorisation des acquis de l'expérience »

« Capitalisation d'unités de Valeur tout au long de la carrière »

« Développement des pratiques avancées »

**« Les signataires du présent accord conviennent que la sécurisation des plannings constitue un chantier prioritaire :**

- Développement de projets pilotés permettant la mise en œuvre de nouvelles organisations de travail localement.
- Revalorisation des 5 premières heures supplémentaires et des journées de remplacement volontaire
- Contractualisation sur la revalorisation d'un quota annuel d'heures supplémentaires. «

☑ Le développement des compétences ce n'est pas l'acquisition d'un diplôme, permettant l'accès à un grade, avec une revalorisation salariale à la clef.

☑ Ici très clairement le Ministre cherche à généraliser ce à quoi nous nous opposons en permanence au quotidien dans nos établissements. A savoir l'utilisation quasi exclusive de nos cotisations formation pour les projets d'établissements, de services, rebaptisés ici : « *développement des compétences* » L'argent des cotisations (ANFH) est notre argent.

**En la matière la revendication de FO est : Ouverture massive, hors quotas, du recrutement dans les IFSI et les IFAS.**

☑ L'arbitraire et le favoritisme érigés en règle générale pour l'accès aux diplômes. La porte ouverte à la liquidation du caractère national de la valeur du diplôme.

☑ Mise en œuvre d'une logique des diplômes d'établissement en lieu et place des diplômes nationaux.

**FO, exige le Maintien du caractère national de nos diplômes !**

Les glissements de taches sont rebaptisés « pratiques avancées ». Les syndicats, les combattent quotidiennement dans les hôpitaux, les EHPAD.

Ah !.. promettre aux aides soignants qu'ils va pouvoir faire les taches d'une infirmière mais avec le salaire d'un aide soignant. Et aux infirmiers qu'ils vont enfin prescrire en lieu et place du médecin, mais avec le salaire d'un infirmier.

**Quel mépris pour le personnel !**

**Enfin le Ministère, reconnaît qu'il manque des effectifs ? qu'il faut recruter ? NON !**

☑ Chasser le naturel, il revient au galop : « *il n'y a pas de problème d'effectifs à l'hôpital, il n'y a que des problèmes d'organisation du travail* ». On croirait entendre chacun et tous les Directeurs de soins de tous les hôpitaux de France.

☑ Les « *journées de remplacement volontaire* », « *le quota annuel d'heures supplémentaires* » ça n'existe pas encore dans notre statut. Donc le Ministère propose plus de mesures de déréglementation supplémentaire.

☑ Les journées volontaires et les heures supp? On est déjà tous rappelés en permanence. Non M. Veran, les hospitaliers ne veulent pas abandonner leur RTT!!

☑ Faire place nette aux « *Whoog* », ayant permis la baisse permanente des effectifs dans tous les établissements de France et par conséquent ayant aggravé considérablement les conditions de travail des agents.

**Augmentation des effectifs, Arrêt des systèmes de déréglementations !**

## **En guise de premières conclusions.**

Le Ministre Veran a déclaré pendant la crise :

**23 février, JT de France 2** : « *il n'y aura pas un seul département français qui ne sera pas équipé pour faire face à l'épidémie* »

**3 mars, BFM TV** : « *l'hôpital est prêt, la médecine de ville est prête, nous faisons en sorte de fournir tout le matériel nécessaire* »

**17 mars, France Inter** : « *nous avons assez de masques aujourd'hui pour permettre aux soignants d'être armés face à la maladie et soigner les malades* ».

**4 avril, Conférence de presse** : « *La France a déjà passé commande pour 5 millions de tests rapides, les tests arrivent massivement* »

**21 avril, Communiqué du ministère de la santé** : « *Tester tous les patients présentant des symptômes conduirait à saturer la filière de dépistage* »

En conséquence, **aucune confiance en ce gouvernement. Assez de blabla, assez d'imposture, des actes !**

**FO revendique : 300 € d'augmentation, dégel du point d'indice, des effectifs, des lits**

Groupement départemental FO santé 37 contacts : 06.64.87.81.27/ fogd37@yahoo.fr